

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : INTRODUCTION : DEMARCHE ET METHODOLOGIE

1.1. SPÉCIFICITÉ D'UNE ÉTUDE SUR LES TERRITOIRES DE VALLÉES	2
1.2. LA DÉMARCHE GÉNÉRALE	4
1.2.1. <i>Le diagnostic de la situation et des tendances</i>	4
1.2.2. <i>Les options fondamentales</i>	6
1.2.3. <i>Le programme de requalification.....</i>	6
1.3. SPÉCIFICITÉS DE LA DÉMARCHE.....	7
1.3.1. <i>Données utilisées.....</i>	7
1.3.2. <i>Echelles emboîtées et découpage en tronçons.....</i>	8
1.3.3. <i>Définition et composantes du périmètre d'étude.....</i>	9

CHAPITRE II : APPLICATION : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC POUR LA VALLEE DE LA HAUTE-MEUSE

2.1. APPROCHE THÉMATIQUE.....	13
2.1.1. <i>Contexte géomorphologique et milieu physique</i>	14
2.1.2. <i>Milieu naturel</i>	14
2.1.3. <i>Cours d'eau</i>	14
2.1.4. <i>Habitat et équipements</i>	14
2.1.5. <i>Activités économiques et exploitation des ressources</i>	21
2.1.6. <i>Tourisme et loisirs</i>	21
2.1.7. <i>Mobilité et accessibilité.....</i>	21
2.1.8. <i>Paysage et cadre de vie.....</i>	23
2.1.9. <i>Equipements techniques</i>	27
2.2. APPROCHE SPATIALE GLOBALE	27
2.2.1. <i>Occupation du sol actuelle.....</i>	27
2.2.2. <i>Evaluation des potentialités du territoire</i>	32
2.3. PHASE D'OPTIONS : DÉTERMINATION DES VOCATIONS.....	34
2.4. PROGRAMME D' ACTIONS ET DE MESURES.....	35

Chapitre I : INTRODUCTION : DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport expose les tout premiers résultats d'une réflexion méthodologique sur la gestion des fonds de vallées, travail correspondant à la période avril-septembre 2004. En effet, durant les six premiers mois du programme 2003-2004, la recherche a essentiellement porté sur des demandes particulières du Comité d'accompagnement (examen du plan PLUIES, de la Directive Cadre Eau¹) ainsi que sur la rédaction d'un chapitre pour la publication d'« Etudes et Documents » relative au thème 2 (Contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre).

Cette recherche vise à mener une réflexion méthodologique sur un outil spécifique d'aide à la décision applicable aux territoires des fonds de vallées. Cet outil, ou « *schéma d'orientation* », aurait notamment pour but :

- de guider les pouvoirs publics dans les décisions qu'ils ont à prendre par rapport à des demandes ponctuelles (privées comme publiques) concernant les territoires de fonds de vallée ;
- d'orienter toutes les mesures et les actions menées sur ces espaces par un cadre déterminant la « *vocation* » de la vallée par tronçons ; à ce titre, le schéma pourrait compléter le contrat de rivière ;
- d'aider les pouvoirs publics à réviser les outils de planification et de développement territorial : on pense plus particulièrement à une révision éventuelle des plans de secteur visant spécifiquement certaines vallées.

Il s'agirait d'avoir une vue d'ensemble sur une vallée, d'en comprendre le fonctionnement général pour pouvoir orienter son développement et éviter que des décisions et des actions soient prises au cas par cas.

Précisons d'emblée que, même s'il nous a été demandé de travailler plus concrètement sur la Haute-Meuse, puis dans un second temps sur l'Ourthe et la Dyle, le but de la recherche n'est pas d'aboutir à la réalisation effective de ces schémas d'orientation. Il s'agit plutôt, sur base d'une analyse la plus large possible mais non exhaustive d'un cas concret, de proposer des pistes et des réflexions méthodologiques.

A contrario, la volonté de construire cette réflexion sur base d'une expérience concrète implique qu'une partie non négligeable de la recherche soit consacrée à la prise de connaissance et à la compréhension du fonctionnement du territoire analysé (recherches d'informations, entretiens auprès de « témoins privilégiés », relevés sur le terrain...).

1.1. SPÉCIFICITÉ D'UNE ÉTUDE SUR LES TERRITOIRES DE VALLÉES

Quel intérêt y a-t-il à réfléchir de manière spécifique aux territoires de vallées ? Ces espaces semblent pertinents à plus d'un titre.

Les vallées sont intéressantes car elles constituent un espace qui dispose d'une cohérence linéaire propre par rapport aux plateaux voisins. La présence du cours d'eau a induit au

¹ Ces documents sont consultables en annexe du rapport de mars 2004.

cours de l'histoire des liens privilégiés amont/aval entre les implantations humaines établies à proximité, car il constituait tout d'abord un axe de transport privilégié. L'espace du fond de la vallée a ensuite aussi été privilégié pour l'établissement de routes et de voies ferrées vu la faible déclivité du thalweg. Le relief parfois abrupt des versants isole la vallée des plateaux, renforce une ambiance particulière et un paysage spécifique. Socialement, ces territoires sont imprégnés d'un sentiment d'appartenance commun et d'une perception globale qui dépasse les limites administratives. Cette solidarité vécue se traduit aussi très pratiquement dans les liens effectifs qui existent entre l'amont et l'aval au niveau du cours d'eau lui-même, tels que l'impact des pollutions ou des modifications physiques de l'écoulement des eaux (bétonnage des berges, retenues d'eau, urbanisation et imperméabilisation, ouvrages régulateurs...).

On perçoit donc de plus en plus comme une évidence la nécessité d'une prise en charge globale de l'aménagement et du développement du territoire de vallée pour en garantir la cohérence. Cette nécessité s'est déjà matérialisée par la mise en place d'un outil spécifique, les contrats de rivière, destinés à rassembler les différents acteurs concernés pour qu'ils travaillent ensemble afin que les mesures prises autour du cours d'eau et sa vallée le soient de manière plus cohérente.

Cette perception de la vallée comme une entité spatiale spécifique nécessitant une réflexion d'aménagement particulière dépend bien sûr de l'échelle du territoire concerné (vallée de fleuve ou simple ruisseau) et du caractère plus ou moins marqué de ces composantes (hauteur et pente des versants, largeur de la vallée...). On reviendra ultérieurement sur cette question.

Il est aussi pertinent de considérer plus particulièrement les vallées parce que s'y posent de plus en plus des questions liées à la valeur paysagère, à la qualité du cadre de vie, à la sollicitation pour de nouveaux besoins touristiques et de loisirs... Les vallées disposent d'atouts spécifiques pour répondre à ces exigences : le cadre offre une déclivité plus marquée et des paysages variés, ainsi que des potentialités liées à la présence de l'eau ou à des éléments d'intérêt patrimonial. La demande sociale évolue, la présence de l'eau est aujourd'hui davantage valorisée et recherchée. L'aménagement des vallées est à revoir sous l'angle environnemental.

Ce sont concrètement des changements d'occupation du territoire qui s'opèrent. La politique touristique, par exemple, ne se cantonne plus uniquement dans des zones de loisirs prévues par le plan de secteur mais recherche davantage une intégration locale. Certaines zones de loisirs sont devenues obsolètes ; certains domaines résidentiels sont occupés par de l'habitat permanent et précaire. De nouvelles demandes d'utilisation de la voie d'eau apparaissent ou se renforcent (diversification des sports nautiques, plaisance...). Le tourisme d'un jour s'est aussi fortement développé. Les anciens chemins de halage sont remis à l'honneur par le RAVeL.

Les attentes économiques vis-à-vis de la voie d'eau connaissent aussi des évolutions : dans la perspective du développement durable et du délestage du transport routier, un redéploiement du transport fluvial est envisagé, avec les infrastructures que cela suppose (quais de chargement, plates-formes multimodales...). Le potentiel foncier disponible en bord de cours d'eau est recherché par des entreprises faisant la part belle à ce mode de transport.

Quant à la demande résidentielle, elle est en recherche d'un cadre de vie agréable, tout à la fois proche de l'eau, mais loin de ses débordements. Le développement de l'urbanisation dans les fonds de vallées et les exigences croissantes de sécurité par rapport aux inondations imposent la prise de mesures appropriées par les pouvoirs publics pour protéger les quartiers habités ; des actions alternatives sont envisagées dans les fonds de vallées comme la réservation de zones d'expansions de crues et la limitation des nouvelles constructions dans les zones à risques.

Enfin, l'obligation de mettre en place un réseau d'épuration des eaux usées impose la

recherche d'espaces disponibles dans les points bas pour la réalisation de nouvelles stations d'épuration.

Face à ces nouvelles demandes, l'aménagement du territoire se trouve donc confronté à des utilisations multiples et parfois contradictoires qu'il s'agit d'arbitrer.

1.2. LA DEMARCHE GÉNÉRALE

Le but de la recherche est de proposer des pistes méthodologiques pour l'élaboration d'un « schéma d'orientation » en fond de vallée. La méthode proposée est donc évolutive, elle sera complétée et affinée au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion et de la collecte des informations.

Le schéma général présenté ci-après expose la démarche générale correspondant au stade actuel de la réflexion.

De manière générale, il nous semblait indispensable de se raccrocher à une approche classique de l'aménagement du territoire, déclinée en trois temps :

1. un diagnostic de la situation existante et des tendances escomptées,
2. une phase de décision des options fondamentales,
3. des propositions de mesures et d'actions concrètes.

1.2.1. Le diagnostic de la situation et des tendances

L'élaboration d'un schéma d'orientation pour les fonds de vallée commence par une prise de connaissance du territoire concerné et une collecte des données et informations. Il s'agit de comprendre les occupations du territoire et son fonctionnement pour mettre en évidence les problèmes qui se posent, les enjeux pour l'avenir, les potentialités et les faiblesses pour le développement.

Dans la méthode qui est proposée, le diagnostic serait établi en fonction de deux angles d'approches parallèles : une vision thématique, abordant de manière classique les aspects concernés par l'aménagement du territoire, et une vision « géographique » ou spatialisée, s'intéressant à comprendre le fonctionnement global et transversal d'une portion du territoire donné.

1.2.1.1. L'approche thématique

Un diagnostic thématique paraît incontournable. L'analyse passe en revue les différents aspects qui caractérisent la vallée. On y aborde les milieux physiques et naturels, mettant le doigt sur les contraintes à l'occupation du sol, les potentialités d'utilisation des ressources naturelles, les milieux écologiques intéressants et fragiles, les potentialités de recomposer un véritable réseau à l'échelle de la vallée. La thématique « habitat » s'interroge sur le fonctionnement des implantations humaines et des activités et équipements qui y sont directement liés, ainsi que sur les réserves foncières encore disponibles pour répondre à la demande résidentielle. L'aspect économique est examiné, même s'il est peu dominant en Haute-Meuse où il se traduit essentiellement par la problématique des carrières. Le volet « tourisme-loisirs » prend en revanche toute son importance dans le cas qui nous occupe. Quant à la mobilité, elle est à envisager globalement sous tous ses aspects (accessibilité résidentielle, transport fluvial, réseaux de loisirs et accessibilité des lieux touristiques, sécurité et priorité octroyée aux modes doux...). La problématique des équipements techniques doit aussi être abordée, de même que des préoccupations plus globales comme la qualité paysagère.

Pour chacun de ces aspects, il s'agira de mettre en évidence les localisations significatives à l'échelle de l'étude, les logiques de fonctionnement, les enjeux et les besoins propres à chaque domaine examiné.

La vision doit être dynamique, s'appuyant sur les constats du passé pour expliquer l'occupation actuelle et les évolutions. Elle ne doit pas négliger les changements escomptés, les tendances récentes et les projets envisagés par les différents acteurs concernés qui traduisent en quelque sorte « l'évolution naturelle prévisible ».

Le travail est à opérer sur le périmètre concerné, mais également à une échelle plus générale, celle du contexte d'inscription de la vallée, où l'on relèvera les éléments qui influencent ou expliquent son fonctionnement. Il s'agira d'identifier les dynamiques qui sont liées à la vallée et celles qui ne lui sont pas spécifiques, comme par exemple, le développement radio-concentrique de l'urbanisation autour d'une ville importante.

A l'échelle locale, des particularités sont aussi à épingler sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.

En bout de course, l'analyse thématique doit être synthétisée afin de confronter les atouts et les faiblesses du territoire et d'en retirer une vision globale.

1.2.1.2. L'approche spatialisée

Parallèlement à la vision thématique, une approche spatialisée a pour objet d'aider à établir progressivement la structure du fonctionnement de la vallée. Elle consiste à déterminer des ensembles spatiaux cohérents sous l'angle de l'occupation du sol.

L'exercice est réalisé au départ par une analyse cartographique du territoire, notamment sur base des données SIG du Plan de Localisation Informatique, complétées par un relevé d'informations sur le terrain. L'objectif est d'aboutir à un découpage de la vallée en tronçons d'occupation cohérents. A partir d'un regroupement des données du PLI par catégories, quatre grands types d'occupations principales ont pu être dégagés :

1. la résidence (incluant les équipements qui la desservent),
2. le tourisme (et les loisirs à vocation supra-locale),
3. l'espace patrimonial (d'intérêt écologique, paysager et patrimonial),
4. l'activité économique (artisanat et industrie).

Certains tronçons n'apparaissent pas clairement, ils sont partagés entre plusieurs occupations. Ailleurs, les limites entre deux zones ne sont pas toujours bien tranchées. On tentera donc de définir des critères afin de cerner les potentialités optimales d'occupation pour les zones concernées, en qualifiant par exemple la bonne accessibilité, la protection face aux inondations, la qualité du cadre de vie, le statut juridique, etc. Cette grille d'analyse des potentialités d'occupation pourra être utilisée tant pour orienter l'utilisation des zones « non définies » que pour valider a posteriori la cohérence d'un tronçon.

Cette deuxième approche spatialisée constitue un travail préparatoire à la définition des tronçons et de leur vocation qui sera développée dans l'étape suivante.

Notons enfin que cette occupation dominante doit aussi être pensée à l'échelle de la vallée tout entière, tout comme elle doit aussi amener à déterminer des « poches homogènes » d'occupation qui ne correspondent pas nécessairement à l'occupation principale du tronçon : ces particularités aideront à déterminer des vocations secondaires à maintenir et à autoriser tout au long de la vallée.

1.2.2. Les options fondamentales

Lorsque les enjeux du territoire sont cernés, il faut poser les grands axes de la politique à suivre pour la requalification des fonds de vallées. Ces options fondamentales pourront se traduire par les vocations souhaitables à affecter au territoire et ce, pour l'ensemble de la vallée (vocation générale), à l'échelle de chaque tronçon (vocation principale), voire encore au niveau des « poches homogènes » mises en évidence dans chaque tronçon (vocations secondaires ou locales). La définition de la vocation d'un territoire donné détermine les occupations qui y seront encouragées ou tolérées, afin de contribuer à préserver ou à affirmer l'ambiance urbanistique souhaitée. Des principes généraux d'aménagement pourront venir étayer ce schéma général d'orientation.

Il s'agira de proposer un arbitrage sur base des éléments révélés dans la première phase de l'étude, tout en tenant compte des options déjà engagées à différents niveaux de décision (options régionales émanant de différents plans, schémas ou politiques, options locales telles que schémas de structure communaux, principes énoncés par les contrats de rivière, etc.).

Dans la démarche de l'aménagement, la phase de décision des options fondamentales est un moment de concertation entre les différents acteurs concernés par le développement de leur territoire. C'est finalement aux autorités compétentes que revient le choix, l'arbitrage des décisions entre les vocations.

Sur cette base pourra alors s'appuyer le programme des mesures concrètes et d'actions à entreprendre pour préciser et mettre en œuvre le schéma d'orientation.

1.2.3. Le programme de requalification

Le programme de requalification énoncera les mesures et les actions qu'il s'agira de mettre en œuvre pour réaliser le schéma d'orientation. Ces mesures pourront être d'ordre divers.

On pense tout d'abord à l'incidence sur les outils normatifs et opérationnels de l'aménagement du territoire : une réflexion sur les fonds de vallées pourrait notamment aider à préparer une révision spécifique des plans de secteur. On l'a évoqué, des questions de réaffectation de certaines zones se posent, zones de loisirs ou valorisation de terrains en bord de voies d'eau. Outre une simple réorganisation du zonage, un schéma fixant les vocations territoriales pourrait aider à apporter une interprétation qualitative du plan de secteur, en précisant par exemple le type d'ambiance résidentielle plus particulièrement recherché ou la cohabitation possible et souhaitable d'infrastructures touristiques bien intégrées dans des quartiers habités.

L'élaboration des plans de secteur s'est le plus souvent basée sur une analyse quantitative des besoins qu'elle a traduit sous la forme d'un zonage. Celui-ci pourrait être précisé par une vision cohérente et qualitative d'un espace spécifique sur lequel pèse tout particulièrement un enjeu de qualité du paysage, de respect de l'environnement, de qualité du cadre de vie.

Ces principes, développés à un échelon infra-régional, pourraient se répercuter sur les outils locaux, schémas de structure, plans communaux d'aménagement, outils opérationnels..., ainsi que sur les permis de lotir et d'urbanisme.

S'il s'agit d'un outil suffisamment concerté, son champ d'actions pourra être plus large encore et plus opérationnel, en développant diverses mesures et actions susceptibles de traduire les vocations principale et secondaires affectées à chaque tronçon, afin soit :

- de protéger cette vocation,
- de la renforcer et la confirmer, notamment au travers des actions menées par d'autres acteurs,
- ou éventuellement, de la construire et de la composer par des actions de plus grande envergure.

Le schéma d'orientation pourrait fournir un cadre général aux contrats de rivières, du moins pour les actions qui ont des répercussions sur le plan spatial. Le contrat de rivière est un outil de concertation entre les acteurs concernés par le cours d'eau. Il donne davantage à ceux-ci l'occasion de communiquer et de travailler dans un plus grand souci de synergie. Des mesures concernant l'occupation et l'usage du territoire sont énoncées, par exemple la limitation des constructions sur la crête des versants par souci de maintien du paysage, le gel des terrains situés en zone d'inondation ou encore un consensus sur l'utilisation des voies d'eau pour les sports nautiques et les loisirs. L'articulation entre les deux démarches est également un enjeu pour notre recherche. Notons que le contrat de rivière va à l'avenir s'étendre à l'ensemble du bassin versant, afin de considérer le plus en amont possible certaines problématiques liées à l'eau telles que l'imperméabilisation des sols ou les pollutions.

Parallèlement, il faudra aussi proposer des mesures qui permettront de préserver le « fil conducteur » de la vallée, c'est-à-dire d'affirmer une cohérence sur l'ensemble du périmètre.

1.3. SPÉCIFICITÉS DE LA DÉMARCHE

1.3.1. Données utilisées

L'exercice utilise des données diverses : relevés d'informations sur le terrain, interviews auprès de « témoins privilégiés » (communes, acteurs-clés, contrats de rivière...), documents cartographiques, données statistiques, etc.

Au niveau de la cartographie, le Plan de Localisation Informatique constitue une nouvelle donnée objective intéressante à mobiliser car il fournit une base pour un travail de recherche cartographique informatisé. Le PLI permet de disposer du parcellaire et de l'implantation des bâtiments, ainsi que de la nature de l'occupation des parcelles selon une légende très détaillée. Il permet donc un traitement de l'information faisant apparaître par exemple les occupations pertinentes en fonction des objectifs de l'étude, des comparaisons entre différentes portions du territoire, ou encore une analyse de la densité de l'occupation du sol. Croisé avec le plan de secteur, il met en évidence le potentiel foncier disponible.

Des données classiques peuvent également être traitées de façon originale : on pense notamment à l'usage de la photographie, facilitée par le support numérique, comme outil de communication des ambiances et des informations relevées sur le terrain.

1.3.2. Echelles emboîtées et découpage en tronçons

L'une des spécificités de la méthode proposée est d'appréhender le territoire analysé et de le structurer en plusieurs échelles emboîtées telles des « poupées russes », en gardant toujours à l'esprit l'objectif de définir une vision globale de l'ambiance et de la vocation souhaitable à chaque échelle.

1. Echelle globale de la vallée

L'échelle globale a pour objet de définir un projet de vocation sur l'ensemble de la vallée analysée, la Haute-Meuse entre la France et Namur en ce qui concerne notre exercice pratique. Ainsi, on constate que cette partie du fleuve est relativement peu industrielle par rapport à l'aval, qu'elle présente un paysage plus verdoyant et un caractère naturel plus affirmé, recherché tant par les touristes que par des habitants soucieux de s'implanter dans un cadre agréable. L'idée d'une « vallée verte » pourrait donc constituer un fil conducteur pour le périmètre d'étude.

Au stade des options fondamentales, il s'agira pour les pouvoirs publics de s'interroger sur la vocation à affirmer pour la Haute-Meuse, et notamment de savoir comment des options régionales comme le renforcement de la liaison ferroviaire marchandises Athus-Meuse peuvent être compatibles avec une vallée patrimoniale, touristique et résidentielle.

La vision globale à l'échelle de la vallée permettra également d'édicter des principes généraux pour l'aménagement des structures linéaires (routes, chemin de fer, transport fluvial, RAVEl...), afin de faire ressentir ce fil conducteur. Cela pourrait se traduire par un « vocabulaire commun » dans l'aménagement des espaces publics, le choix du mobilier urbain, etc.

Cette vision globale n'empêche bien évidemment pas l'expression des spécificités locales.

2. Echelle des tronçons

La seconde échelle est celle du tronçon. Il pourrait constituer une unité de gestion sur laquelle les pouvoirs publics auraient une vision cohérente de l'occupation dominante souhaitable. Si des vocations spécifiques sont affirmées, elles pourront guider les décisions en donnant une vue d'ensemble, en orientant les choix vers les localisations optimales ou du moins, les moins dommageables.

La méthode devra aider à définir les limites des tronçons et ainsi à mieux gérer les zones de transition, où l'occupation dominante est moins affirmée.

3. Echelle des spécificités locales

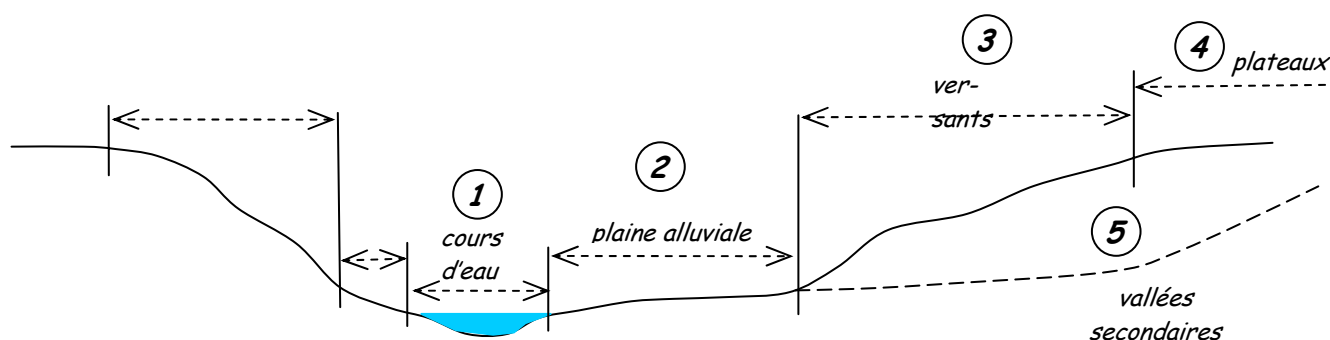
Le troisième niveau d'analyse est celui des spécificités locales, montrant la structuration interne des tronçons et mettant en évidence des ensembles de vocations secondaires qui peuvent être autorisés et intégrés.

Notre analyse doit encore explorer les niveaux de détails pertinents à analyser et le volet « mesures » pourra aborder des pistes pour en améliorer l'intégration.

1.3.3. Définition et composantes du périmètre d'étude

Si le périmètre d'étude est spécifique, ses composantes le sont tout autant. De plus, il semble utile de s'interroger de prime abord sur la notion de « fond de vallée », afin de nous permettre notamment de déterminer et de justifier l'étendue du périmètre d'étude.

Les territoires de vallées peuvent être globalement décomposés en différentes parties : ce sont principalement le cours d'eau et ses abords immédiats, le fond de vallée proprement dit, les versants, les plateaux proches et les vallées secondaires. Chacun de ces éléments, par ses caractéristiques propres, détermine la morphologie générale et le type de vallées ; ils correspondent aussi chacun à des enjeux particuliers sur le plan du développement territorial.



Notons encore que la brève analyse décrite ci-dessous et les exemples cités ne sont pas exhaustifs ; ils font bien souvent référence au contexte étudié dans le cadre de la recherche, et plus particulièrement la vallée de la Haute-Meuse, cas concret auquel l'étude s'est tout d'abord intéressée.

1 Les cours d'eau et les berges

On peut en premier lieu examiner le cours d'eau lui-même (le lit mineur ou « apparent ») et évoquer sa taille : selon ses dimensions, fleuve, rivière ou simple ruisseau, les caractéristiques de la vallée sont très différentes, non seulement bien sûr en ce qui concerne les dimensions, l'« échelle » de la vallée (hauteur des versants ou largeur de la plaine alluviale), mais aussi parce que la présence de l'eau sera perçue de manière très variée.

Lorsqu'il est de taille imposante, le cours d'eau est une des composantes majeures de la vallée. Il autorise des usages très divers tels que le développement économique, le transport fluvial, la pratique des sports nautiques, la production d'énergie ou d'eau potabilisable, etc. Dans la structure territoriale de la vallée, il constitue un obstacle physique que l'on peut plus

ou moins aisément franchir selon la fréquence des ponts, ce qui impose parfois des détours importants. Il structure l'espace en quartiers dont l'identité et le vécu sont bien distincts.

S'il est par contre de taille réduite, il passe au second plan dans le paysage et dans le « vécu » de la vallée. Peu d'activités actuelles sont encore directement tributaires de sa présence et, dans les vallées urbanisées, son rôle s'est souvent cantonné à l'évacuation des eaux usées en attendant la pose de collecteurs et l'aménagement de stations d'épuration. Il ne représente pas une entrave à la circulation et, dans certains cas, une partie de son cours a même été voûtée et canalisée, ce qui le rend « inexistant ». Il n'est plus visible, on ne sait plus où il passe exactement. En milieu rural, le petit ruisseau est le plus souvent perçu indirectement par la végétation qui le borde.

Lorsqu'il n'est plus visible et que sa taille est trop réduite, le cours d'eau n'est pas un élément identifiant du territoire. Les riverains ne se sentent pas appartenir à une vallée particulière.

La nature des berges détermine aussi les caractéristiques du cours d'eau et le type de vallée. Le paysage, la relation à l'eau et les usages qui en sont faits paraissent bien différents dans le cas d'une rivière aux berges naturelles et mouvantes, ou au contraire d'un cours d'eau canalisé et bordé de béton. Les méandres donnent plus d'ampleur à la vallée et marquent davantage la présence de l'eau et son caractère dynamique et naturel.

Le type de berges et l'aménagement des bords du cours d'eau sont liés aux utilisations de la rivière et de ses abords (quais, rampes, planchers de pêche, itinéraire de promenade, privatisation des abords...) ; ils déterminent les contacts potentiels visuels et physiques avec l'eau.

2. La plaine alluviale

La seconde zone constitue le fond de vallée proprement dit. Elle correspond non seulement au lit majeur du cours d'eau, c'est-à-dire à la zone susceptible d'être inondée lors des crues, mais aussi plus globalement à l'ensemble de la plaine alluviale façonnée par le cours d'eau (anciens cours et anciennes terrasses en fond de vallée).

Les dimensions de la plaine déterminent directement le type de vallées et les occupations qui en ont pris possession au fil de l'histoire. On le verra notamment dans le cas de la Haute-Meuse : lorsque l'espace est suffisamment vaste, les villages et les quartiers résidentiels ont pu s'étendre en fond de vallée et certaines activités économiques ou techniques ont pu être implantées.

Lorsque l'espace disponible est plus restreint, l'urbanisation s'étend en longueur comme à Dinant et tend à remonter vers les plateaux. Le manque de place contraint les infrastructures (routes, chemins de fer...) à se rapprocher, posant localement le problème de l'occupation et de l'utilisation des espaces interstitiels (bandes de terrains occupés par l'habitat très proches d'infrastructures bruyantes, terrains vagues peu entretenus, difficultés d'accès...).

C'est dans cette zone du fond de vallée que se pose la question de la sécurité des implantations et des constructions par rapport au problème des inondations (protection des zones urbanisées, aménagement de zones d'expansion de crues...).

Les terrains non encore urbanisés sont sujets à pressions foncières, dans les zones constructibles du plan de secteur tout comme dans les autres zones pour ce qui concerne par exemple la localisation d'équipements (recherche des derniers terrains disponibles pour des stations d'épuration...). L'enjeu des fonds de vallée réside dans le choix des occupations du territoire et des aménagements qui en découlent : accessibilité, équipements et qualité du cadre de vie.

Quant aux précautions paysagères, certaines occupations présentent le risque de réduire le caractère ouvert et les perspectives longitudinales successives du fond de vallée (immeubles mal localisés, plantations de résineux...). Notons que le fond de vallée est aussi un espace perçu depuis les points de vue dominants.

3. Les versants

Les versants « mettent en relief » le fond de vallée, dont ils constituent l'écrin paysager, la « toile de fond ». Leur caractère plus ou moins marqué renforce ou estompe l'effet de vallée. S'ils sont raides, ils présentent généralement encore un aspect naturel et végétal, avec des falaises abruptes par endroits qui renforcent leur attrait visuel.

Les sommets des versants escarpés offrent souvent des points de vue intéressants. Historiquement, les promontoires ont souvent été occupés par des châteaux ou des « belvédères » ; des sentiers de promenades et des terrasses de café y sont aménagés aujourd'hui. Vus d'en bas, ces lieux stratégiques constituent aussi des points de repère visuels qui structurent l'espace de la vallée.

Si la pente est moins forte ou ponctuée de replats (anciennes terrasses) et si la pression urbanistique est importante, les versants ont été progressivement gagnés par l'urbanisation. Les lignes de crête et les bords de route ont parfois été progressivement occupés et construits, notamment par des particuliers voulant eux-mêmes tirer profit du panorama.

L'enjeu d'aménagement des versants est donc essentiellement de viser au maintien du cadre naturel qui conditionne la qualité paysagère générale de la vallée et de l'intégration des constructions qui y seraient réalisées.

4. Les plateaux

Au sommet des versants, au-delà de la ligne de rupture de pente, on débouche sur le plateau dont les zones les plus proches sont encore généralement en relation directe avec la vallée. Ces zones de plateau n'ont pas été retenues dans le périmètre d'étude, mais il faut toutefois s'interroger sur les liens organiques de ces espaces avec la vallée, pour déterminer en quelque sorte la limite de la « zone d'influence » de celle-ci.

Les plateaux proches sont liés à la vallée car ils offrent notamment les disponibilités foncières pour les activités qui ne peuvent pas ou plus se faire en bas ou sur les versants : agriculture, extensions commerciales et développements résidentiels... Les villages et les quartiers qui se sont développés sur les plateaux viennent chercher dans la vallée les équipements et les infrastructures qu'ils ne trouvent pas à proximité (centres historiquement implantés à proximité de l'eau, gares de chemin de fer, axes routiers de fonds de vallée, équipements et espaces de loisirs, etc.).

Ces liens doivent-ils être renforcés ? La prise en compte des plateaux proches pose la question de la gestion des extensions urbanistiques et, parallèlement, de la politique de déplacements à mener entre la vallée et les plateaux.

5. Les vallées secondaires

Entre versants et plateaux, les vallées secondaires perpendiculaires jouent un rôle non négligeable dans la structure de l'ensemble. Elles sont généralement les liens entre la vallée principale et les plateaux et ont souvent été utilisées en priorité pour construire les principaux axes de communications entre les deux, pour des raisons évidentes de déclivité.

Même si elles constituent souvent des entités distinctes dans le vécu des habitants ou dans l'image touristique que l'on en donne aux visiteurs (vallée de la Molignée par exemple), elles sont intimement liées à la vallée principale et articulées sur celle-ci. Si l'étude ne les a pas analysées de façon détaillée et systématique, elle ne pouvait faire l'impasse sur les liens entretenus avec l'axe principal et les potentialités intrinsèques de ces vallées latérales, notamment sur le plan touristique et de la mobilité.

Limites et enjeux du périmètre d'étude

L'étude se concentre donc essentiellement sur la zone comprise de crête à crête. En effet, outre les territoires de fonds de vallées proprement dits, il semble indispensable de considérer également les versants qui font partie intégrante des vallées et qui en conditionnent tant la perception que l'usage. Lorsqu'ils sont peu accidentés, trop éloignés du cours d'eau ou encore dans le cas de la confluence avec une vallée secondaire latérale, une distance maximale est fixée pour éviter de trop étendre la zone d'étude.

Notons que le périmètre retenu correspond à celui sur lequel s'appliquait le premier contrat de rivière de la Haute-Meuse. Par ailleurs, la recherche menée dans le cadre du thème 4 de la CPDT a également identifié ce territoire comme une entité pertinente sur le plan du paysage.

Bien sûr, on ne peut passer sous silence les relations existantes ou potentielles avec les plateaux proches, les vallées secondaires, les pôles et les infrastructures de communications qui étendent leur sphère d'influence sur la vallée.

Enfin, il faudrait aussi s'interroger sur le seuil à partir duquel une vallée peut être considérée comme un territoire significatif et nécessiter l'application d'une méthode spécifique telle que celle que nous tentons de développer ici. Cela paraît évident dans le cas de la Haute-Meuse, cela l'est moins dans des rivières de plus petite dimension. Bien que les contrats de rivières aient remis les cours d'eau à l'honneur, l'ambiance de vallée et le sentiment d'appartenance commun à ce type d'espace est sans doute beaucoup moins significatif le long de rivières comme la Dyle par exemple : le relief et l'impression de vallée y sont moins marqués, certains tronçons sont très fortement urbanisés et le cours d'eau, voûté et pollué, y est devenu imperceptible.

Chapitre II : APPLICATION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC POUR LA VALLÉE DE LA HAUTE-MEUSE

Après l'exposé méthodologique développé ci-avant, le second chapitre présente les premiers résultats du diagnostic de la situation actuelle et des tendances effectué sur la vallée de la Haute-Meuse. **A ce stade intermédiaire de la recherche, seuls certains aspects seront abordés. Les autres points seront étudiés par la suite.**

Rappelons que l'objectif de cette recherche appliquée n'est pas de fournir une étude complète et exhaustive, mais de s'interroger sur la manière de procéder, les thèmes à aborder et les questions pertinentes à se poser pour mettre en évidence les enjeux dans le cadre d'une étude sur un périmètre de vallée.

2.1. APPROCHE THÉMATIQUE

A ce jour, 9 thèmes d'analyse ont été identifiés :

- . le contexte géomorphologique et le milieu physique,
- . le milieu naturel,
- . le cours d'eau,
- . l'habitat et les équipements,
- . les activités économiques,
- . le tourisme et les loisirs
- . l'accessibilité,
- . le paysage et le cadre de vie,
- . les équipements techniques

La méthodologie suivie pour l'analyse de ces thèmes ainsi que les principaux éléments qui s'en dégagent sont mentionnés dans le texte ci-dessous pour les trois domaines qui ont été abordés de manière plus complète à ce jour.

Parallèlement au texte du rapport, des cartes thématiques ont été réalisées à l'échelle du 1/20.000^e pour l'ensemble du périmètre d'étude. Elles figurent sur le CD Rom joint en annexe.

Les thèmes non abordés à ce jour seront complétés dans une phase ultérieure du travail.

Notons encore que l'analyse du cours d'eau est exposée de l'aval vers l'amont, au départ de la confluence Meuse/Sambre, selon le sens utilisé lors des relevés de terrains.

2.1.1. Contexte géomorphologique et milieu physique

L'analyse du contexte physique vise à mettre en évidence les principales caractéristiques du sous-sol qui expliquent la configuration actuelle de la vallée. Ces caractéristiques sont importantes parce qu'elles expliquent le paysage : la présence de vallons secondaires et de falaises escarpées, l'élargissement de la vallée à la faveur d'un méandre recoupé ou encore l'occupation possible de l'habitat à mi-versant sur des terrasses alluviales. Elles ont des implications sur la localisation des noyaux bâtis, des milieux naturels intéressants, de l'accessibilité du fond de vallée, etc.

Outre l'explication du paysage et de l'occupation du territoire, la connaissance du contexte physique permet d'une part de repérer les contraintes liées au sous-sol, telles que les zones à risques d'effondrements karstiques et les zones d'éboulements potentiels. Elle est également importante pour l'exploitation des ressources naturelles, qu'il s'agisse des carrières ou du pompage des eaux souterraines.

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.1.2. Milieu naturel

L'analyse du milieu naturel identifie les sites qui présentent un intérêt sur le plan écologique. Un premier inventaire peut être réalisé sur base des périmètres qui présentent déjà un statut de protection (réserves naturelles, sites classés...) ou sont en voie d'être reconnus par la procédure « Natura 2000 ».

Il s'agit ensuite de compléter cet inventaire par d'autres zones qui pourraient enrichir le réseau, le relier avec les sites du plateau ou encore d'identifier des zones particulièrement menacées.

On pourra également s'interroger sur le caractère plus ou moins naturel de l'aménagement du cours d'eau et de son rôle général de couloir écologique.

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.1.3. Cours d'eau

On pourra également identifier certains éléments relatifs au cours d'eau et à sa gestion, tels que les ouvrages d'art, les contraintes éventuelles liées aux travaux d'entretien de la voie d'eau, le type d'aménagement des berges, l'identification des zones d'aléa d'inondation, les ouvrages et aménagements destinés à lutter contre les crues, etc.

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.1.4. Habitat et équipements

Les cartes de cette thématique figurent en Annexe 1 (sur le CD-ROM ci-joint).

Le thème de l'habitat analyse l'occupation résidentielle au sens large du fond de vallée, englobant non seulement la problématique du logement et du potentiel foncier, mais également celle relative aux équipements et services liés au bon fonctionnement des zones habitées. Deux jeux de cartes ont été établis pour ce thème. Le premier aborde la structure des quartiers bâtis, tandis que le second expose les caractéristiques du bâti et le patrimoine.

Le texte aborde toutefois au préalable une analyse quantitative du potentiel foncier en zone d'habitat du plan de secteur.

2.1.4.1. Répartition de la population et du potentiel foncier

On dénombre quelque 35.000 habitants dans le périmètre d'étude. Le tableau qui suit présente la répartition de ces habitants entre les six communes de la Haute-Meuse. La moitié de cette population (soit 18.000 habitants) réside dans la commune de Namur : ils correspondent aux zones bâties de Jambes (en partie), La Plante et Wépion. Cependant, cette part de la population namuroise ne représente que 18 % du total de la commune.

La deuxième valeur en ordre d'importance est celle de Dinant qui compte 6.500 habitants dans le périmètre d'étude. Ce chiffre représente par contre plus de la moitié de la population de l'entité communale.

A Hastière aussi, une bonne moitié de la population réside dans la vallée.

La proportion est moins importante pour Yvoir, Anhée et Profondeville, où seulement un bon tiers des habitants sont concernés.

Précisons encore que, pour toutes les communes concernées, le « chef-lieu » de l'entité est implanté en bord de Meuse, ce qui tend à renforcer le poids de la vallée tant en termes de population, que d'équipements ou d'identification symbolique.

Tableau 1 : Population du fond de vallée par commune

Commune	Nombre d'habitants (zone d'étude)	Part du total communal (%)
HASTIERE	2315	53
DINANT	6521	53
ANHEE	2385	36
YVOIR	2921	42
PROFONDEVILLE	3385	35
NAMUR	18200	18

Sources : chiffres de population INS, 2001

Le second tableau présente ci-après la part du potentiel foncier en zone d'habitat du plan de secteur disponible dans le périmètre d'étude par rapport au total de la commune. Il s'agit de chiffres bruts, estimés d'après les données du PLI pour l'année 2003 en comparant plan de secteur et occupation actuelle et sans tenir compte de l'opportunité réelle (technique ou juridique...) de pouvoir les mettre en œuvre dans l'immédiat.

Les superficies en zone d'habitat du plan de secteur comprises dans le périmètre d'étude sont sensiblement pareilles pour Hastière, Dinant, Yvoir et Profondeville ; elles varient entre 200 et 260 ha. C'est Dinant qui en compte le moins, ce qui s'explique par l'exiguïté de la vallée et le caractère abrupt des versants dans cette partie de la Haute-Meuse.

Profondeville et surtout Namur bénéficient d'une large zone d'habitat, qui se retrouve surtout sur les versants peu marqués de Wépion et de Profondeville. Bien évidemment, à Namur, les 700 ha de zones d'habitat ne correspondent qu'à 15% du total étant donné que le périmètre d'étude s'arrête au confluent de la Sambre.

Quelle est, pour chaque commune, la proportion du potentiel foncier en fond de vallée déjà « consommée » par l'urbanisation ? Avec son développement urbain, Dinant a utilisé 75% des terrains en zone d'habitat. Namur, Profondeville et Yvoir se sont également considérablement développées puisqu'elles ont utilisé deux bons tiers de leurs réserves. Viennent ensuite Hastière, et surtout Anhée qui n'a pas utilisé la moitié de son potentiel.

La comparaison avec le potentiel total encore disponible permet de nuancer le propos. A Dinant, les réserves en fond de vallée sont limitées mais l'essentiel du développement pourra encore se faire sur les plateaux, où se concentrent les trois-quarts du potentiel disponible, soit environ 170 ha. A contrario, Anhée possède l'essentiel de son potentiel en vallée (92% !) soit quelque 115 ha.

Entre ces deux situations extrêmes, notons la situation d'Hastière qui elle aussi possède les trois-quarts de son potentiel en fond de vallée alors que Yvoir, Profondeville et bien sûr Namur ont davantage d'opportunités sur les plateaux. Les possibilités de développement dans le périmètre d'étude à Profondeville et à Namur restent encore appréciables puisqu'on y recense encore respectivement 130 et 225 ha de terrains disponibles.

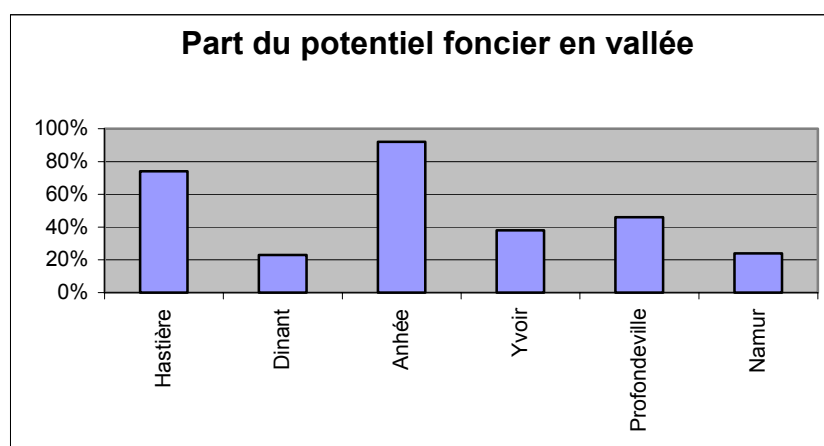
Tableau 2: Part du potentiel foncier en fond de vallée

Commune	Superficie en zone d'habitat dans la vallée (ha)	Part de la zone d'habitat totale de la commune	Potentiel foncier disponible en vallée (ha)	Part de la zone d'habitat urbanisée	Part du potentiel foncier total de la commune
HASTIERE	240	50 %	100	58 %	74 %
DINANT	200	22 %	50	75 %	23 %
ANHEE	220	50 %	115	47 %	92 %
YVOIR	260	27 %	90	65 %	38 %
PROFONDEVILLE	350	32 %	130	63 %	46 %
NAMUR	700	15 %	225	67 %	24 %

Sources : Plan de Localisation Informatique 2003, Plan de secteur

Une représentation graphique du tableau est donnée par la figure ci-dessous.

Figure 1 : Part du potentiel foncier disponible dans le périmètre d'étude



Sources : Plan de Localisation Informatique 2003, Plan de secteur

2.1.4.2. Structure du bâti et équipements

a) Cartographie

- Densité de l'habitat

La carte présente la densité des quartiers habités, en distinguant deux catégories. Elle est établie de manière automatisée au départ de l'occupation du sol renseignée par le PLI. Pour chaque point, on considère la part au sol occupée par le bâti dans un rayon de 100 mètres (résidence, équipements et commerces en tissu bâti... à l'exception des bâtiments industriels et commerciaux de grande taille et/ou situés hors des centres). La catégorie de forte densité reprend les zones pour lesquelles l'occupation au sol est supérieure à 20%. Ce seuil a été déterminé de manière empirique, de manière à faire apparaître les principaux centres préalablement identifiés sur le terrain.

Cette classification ne renseigne que sur l'emprise au sol des constructions et non sur la densité effective. Une nuance supplémentaire a donc été apportée aux documents par l'ajout des principaux immeubles à appartements de plus de trois niveaux relevés sur le terrain.

- Structure du bâti et équipements

Une seconde catégorie d'éléments cartographiés fait état de la structure fonctionnelle des quartiers habités, afin de mettre en évidence à différentes échelles les pôles principaux et secondaires, les noyaux villageois apportant l'équipement de première nécessité, ainsi que les principaux équipements polarisateurs situés hors des centres. Sont repris sur la carte les pôles multifonctionnels à toutes les échelles pertinentes, les grands équipements collectifs (écoles, infrastructures sportives, culturelles...), les grandes surfaces commerciales situées hors des centres, les principaux espaces verts publics et les gares.

- Potentiel foncier et perspectives

La carte tente également de montrer les perspectives d'avenir en matière de développement de l'habitat. Elle reprend le potentiel foncier disponible au plan de secteur pour l'habitat et les équipements communautaires. Elle fait aussi mention de quelques projets significatifs qui sont envisagés dans la zone d'étude : projets de logements, de commerces ou d'équipements collectifs, qui témoignent d'une tendance générale d'évolution du fond de vallée.

b) Collecte des données et analyse

Les données utilisées pour établir la carte de l'habitat proviennent principalement du PLI, qui renseigne l'occupation au sol et les différentes activités et fonctions présentes dans le périmètre, ainsi que du plan de secteur, qui fournit le potentiel foncier encore disponible. Ces informations sont enrichies par les visites sur le terrain et les entretiens auprès des communes.

Différentes considérations relatives à la structure du bâti sont reprises de manière détaillée planche par planche sur les documents cartographiques. On peut synthétiser les quelques éléments suivants.

- Attractivité et pression foncière

De manière générale, les terrains situés en bord de Meuse ou en fond de vallée sont attractifs pour les candidats bâtisseurs, qui y trouvent un cadre de vie agréable tout en bénéficiant d'une bonne accessibilité routière par le fond de vallée vers Namur ou par des voies transversales vers l'autoroute située sur le plateau est. Entre Namur et Godinne, les communes ont le sentiment que le potentiel foncier encore disponible tend progressivement vers la saturation.

Jambes et La Plante sont largement urbanisés et une opération de développement de l'habitat y est notamment envisagée par réhabilitation d'un ancien site industriel en faveur du logement, des commerces et des services (projet « ACINA »). A Wépion et à Dave, des terrains sont encore disponibles mais ils sont éparpillés dans les vallons secondaires et sur le versant, et le potentiel se remplit « au compte-gouttes ». En bord de Meuse, le potentiel est saturé ; on voit apparaître quelques immeubles à appartements et des villas mosanes sont subdivisées en plusieurs logements. Localement, de gros équipements pourvoyeurs d'emplois comme les cliniques universitaires de Mont-Godinne ou le Collège de Godinne-Burnot ont engendré un remplissage des zones d'habitat, dans la vallée d'abord, puis sur le plateau. Les prix des terrains augmentent et on y note une relative pression foncière.

A Anhée, la vallée s'ouvre et les versants ont un relief moins abrupt ; on y note encore de vastes possibilités sur le plan du foncier. Des demandes se manifestent mais la Commune souhaite garder la maîtrise de l'évolution urbanistique dans la vallée. En face aussi, au sud du village de Houx, de vastes terrains non urbanisés pourraient également faire l'objet de projets de lotissements dans un proche avenir.

Plus au sud, à hauteur de Dinant, le potentiel foncier est saturé. La configuration très étroite de la vallée ne permet pas de nouveaux développements de l'habitat et ce sont davantage les plateaux qui accueillent les nouvelles demandes. Il reste cependant un certain potentiel dans la rénovation des bâtiments existants : la réhabilitation d'anciens couvents, hôtels, entreprises désaffectées est en cours (dont une partie plutôt destinée au logement de vacanciers) tandis que de nombreux étages des commerces du centre sont inoccupés. Hors du centre historique, Anseremme a vu naître quelques immeubles à appartements et il reste aussi quelques disponibilités dans cette partie de la commune.

Au-delà de Waulsort, l'habitat s'est développé entre Hastière et la frontière française, sur un mode d'urbanisation peu dense et plutôt hétéroclite. Les terrains proches du cours d'eau y sont toujours recherchés, notamment pour l'installation de secondes résidences et de caravanes résidentielles. Il n'y a pas d'immeubles à appartements dans cette zone. Les campings et domaines résidentiels sont de plus en plus souvent occupés par des habitants permanents (20% de la population locale !), vacanciers venus s'installer à demeure à l'heure de la retraite ou familles défavorisées pour qui ce type de logement représente une opportunité sur le plan financier. Ils sont souvent originaires de la région de Charleroi.

- Urbanisation en zone inondable

On l'a vu, les terrains en bord de Meuse restent très attractifs pour la population, au risque de subir les dommages liés aux inondations. Les prix de ces terrains sont comparativement plus élevés.

Mais de manière générale, les communes témoignent de leur volonté de refuser les constructions en zone inondable ou, du moins, d'imposer des dispositions particulières comme l'interdiction de l'habitat au rez-de-chaussée. Les communes se réfèrent explicitement à la circulaire du 9 janvier 2003 et appliquent l'article 136 du CWATUP pour refuser et conditionner les permis. Cette volonté témoigne aussi d'un engagement pris dans le cadre des actions du contrat de rivière.

- Equipements collectifs

En marge de la capitale régionale, le centre de Jambes est un pôle majeur à l'échelle de la vallée de la Haute-Meuse, offrant une large panoplie d'équipements, de commerces et d'administrations. Ce centre se verra encore renforcé par la poursuite du PCA de restructuration du quartier « ACINA », autour du complexe cinématographique, qui doit encore accueillir des logements, des commerces, des bureaux et des services. Une nouvelle liaison routière de contournement du centre de Jambes y est également envisagée.

Plus au sud, il faut remonter jusqu'à Wépion pour trouver le petit pôle commercial établi autour du magasin Carrefour.

Parmi les centres significatifs, les chefs-lieux des communes (Profondeville, Anhée et Yvoir) offrent un bon éventail des commerces de base et les équipements et services nécessaires à l'échelle communale. Quelques équipements supra-communaux y sont également implantés : cliniques universitaires de Mont-Godinne, collège de Godinne-Burnot, complexe sportif de Profondeville...

Dinant constitue un pôle sous-régional dont l'infrastructure commerciale et les équipements sont renforcés par l'attractivité touristique de la ville et des environs. 20% des commerces sont tournés vers le secteur Horeca. La Ville met l'accent sur ses projets de réaménagement des espaces publics et d'une image urbaine plus conviviale. Parallèlement, les commerces et services à destination d'un public principalement local sont délocalisés ailleurs dans la vallée (projet de reconversion d'un site industriel à Bouvignes pour y créer un centre administratif) ou sur le plateau, le long des axes de liaison vers l'autoroute (centre commercial de la route Saint-Jacques).

Au-delà de Dinant, on note seulement la présence de quelques commerces de première nécessité à côté des équipements de base à Hastière.

2.1.4.3. Caractéristiques du bâti et patrimoine

Un second angle d'analyse du cadre bâti se centre sur les caractéristiques urbanistiques. Il donne lieu à un second jeu de cartes présenté en annexe. *Celui-ci sera complété ultérieurement.*

a) Cartographie et sources des données

Les cartes tentent de montrer l'évolution du bâti au cours de l'histoire. Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un examen à la parcelle près : à cette échelle, le but était de dégager une tendance générale de l'évolution à différentes périodes.

Sur base d'anciennes cartes de l'Institut Géographique Millaire dressée au 1/40.000^e en 1883, les premiers noyaux d'implantation peuvent être mis en évidence. On compare ensuite le fond de plan actuel fourni par l'IGN aux éditions précédentes datant de la fin des années '60 pour la première et de la période 1980-1985 pour la seconde. L'exercice permet de dégager les grandes mutations spatiales au niveau du bâti.

Parallèlement à cette analyse, des ensembles homogènes ont été dégagés, principalement sur base des relevés sur le terrain. On a ainsi voulu faire apparaître les noyaux bâtis anciens présentant un intérêt patrimonial, les ensembles homogènes à caractère social, les grands quartiers issus de lotissements de villas quatre façades, ainsi que les zones où se sont principalement développées les villas mosanes.

b) Analyse et synthèse

L'analyse historique de l'évolution du bâti fait apparaître distinctement les noyaux les plus anciens antérieurs à 1885. Ainsi, Jambes est déjà bien développé à l'époque autour de sa rue principale et le long du cours d'eau. En face, La Plante est aussi largement urbanisé, tant le long de l'eau que de l'axe qui deviendra la chaussée de Dinant. Plus au sud, de nombreux quartiers de la ville de Dinant sont déjà constitués. Anhée est un petit centre bien marqué, caractérisé par un habitat modeste et de type urbain, vraisemblablement établi en lien avec quelques activités industrielles dans la région ou la vallée de la Mollignée toute proche. Tout au long de la vallée, de nombreux hameaux et des petits centres jalonnent le parcours d'un axe qui était sans doute prioritaire à l'époque, relayé par le chemin de fer. La structure urbanistique actuelle s'est largement appuyée sur ce réseau de noyaux anciens. Leurs caractéristiques urbanistiques et architecturales traditionnelles ont souvent été conservées et nombreux sont les centres et hameaux qui présentent un caractère intéressant sur le plan du patrimoine.

Durant la période couvrant le début du XXIème jusqu'aux années '60, le fond de vallée s'est considérablement développé et ce, toutes proportions gardées, sur l'ensemble de la Haute-Meuse. Dans les endroits les plus bucoliques, des villas cossues ont été construites, témoignant d'une certaine forme de tourisme (principalement Wépion, Profondeville, Godinne, Yvoir, mais également Anseremme ou Hastière dans une moindre mesure). De Jambes à Godinne, l'occupation du fond de vallée est très vraisemblablement liée à l'influence du développement de l'agglomération namuroise : les terrains dans la vallée sont attractifs car le cadre paysager est agréable et la vallée relativement bien accessible tant par route que par chemin de fer. Elle s'effectue par quartiers entiers (lotissements de Profondeville...) ou par saupoudrage autour des noyaux anciens et des fermes (occupation dispersée dans les vallons de Wépion). Ces différences s'expliquent peut-être à Wépion par un foncier plus morcelé ou des terrains plus irréguliers, et une implantation historiquement déjà relativement plus dispersée.

Anhée se développe sensiblement à la même époque. Des lotissements linéaires y sont réalisés en périphérie. Dinant génère sa propre croissance urbanistique en amont et en aval de la ville ancienne.

En amont d'Hastière, l'urbanisation se développe de manière quelque peu dispersée. Dès cette époque, de nombreuses résidences secondaires et campings sont installés et les environs d'Hastière sont très prisés comme lieu de villégiature.

La période 1970 – 1985 voit se poursuivre l'urbanisation de la vallée soit par remplissage des « trous » encore disponibles, soit par opérations de lotissements là où de plus vastes ensembles subsistent. C'est aussi à ce moment que l'on assiste à la création de grands lotissements de villas quatre façades sur les plateaux, principalement au-dessus de Jambes (Erpent...) et de Dinant. Cette tendance se poursuivra jusqu'à nos jours.

On note quelques ensembles de logements sociaux implantés dans la vallée en périphérie jamboise ; mise en œuvre dès les années '60, certains ont encore été réalisés depuis 1985 (Comognes).

De nombreuses villas mosanes ont été conservées. Certaines sont aujourd'hui transformées et subdivisées en plusieurs logements, voire réaffectées en bureaux ou en restaurants. En amont de Dinant, plusieurs anciens hôtels sont occupés par des maisons de repos ou en voie de transformation pour du logement locatif touristique (Waulsort, Hastière).

2.1.5. Activités économiques et exploitation des ressources

En Haute-Meuse, cette occupation reste relativement réduite. Il s'agit de répertorier les activités significatives qui occupent le fond de vallée et les versants, leur lien avec la voie d'eau. Le thème des carrières devra être abordé de façon spécifique, tant en ce qui concerne le développement potentiel de cette activité que le transport qui y est lié (nuisance du transport par routes, projets de redéploiement du transport fluvial...).

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.1.6. Tourisme et loisirs

Une attention toute particulière sera portée à la thématique du tourisme et des loisirs, très présente en Haute-Meuse. Il s'agit de relever les principaux atouts touristiques de la vallée : patrimoine bâti, cadre naturel, attractions, pôles touristiques... ou situés à proximité, ainsi que les infrastructures d'accueil comme les campings ou les villages de vacances. Dans cette partie, on traitera des loisirs destinés principalement aux visiteurs extérieurs, sachant que les équipements collectifs utilisés par la population locale sont évoqués dans le thème « habitat ».

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.1.7. Mobilité et accessibilité

Les cartes de cette thématique figurent en Annexe 2 (sur le CD-ROM ci-joint).

2.1.7.1. Cartographie et sources des données

Les éléments suivants ont été repris sur les cartes de l'annexe 2 :

Routes régionales

La carte indique les routes régionales en fonction de leur fréquentation. Ces données émanent du MET, qui a mesuré en 2000 le trafic moyen annuel pour les tronçons des principaux axes routiers du pays. Cette valeur correspond au passage moyen annuel de véhicules, calculé sur 24 heures dans les deux sens de la voirie. Nous avons précisé la destination principale des axes qui quittent la vallée vers les plateaux en limite du périmètre d'étude, notamment pour mettre en évidence les connexions avec le réseau autoroutier.

Routes secondaires vers le plateau

Certains axes entre la vallée et les plateaux n'étaient pas repris dans les données du MET, mais sont toutefois suffisamment significatifs.

Passage routier délicat

La carte indique les « points noirs » en termes de circulation. C'est le résultat d'une reconnaissance de terrain : ont été repérés les endroits qui posent des problèmes de sécurité ou présentent un risque de conflit avec d'autres usagers de l'espace. Il s'agit dans bien des cas d'une traversée de village dangereuse. Une explication détaillée accompagne ce sigle sur chaque planche.

Arrêts de bus, Gares

La carte reprend les gares SNCB et arrêts de bus. Il s'agit d'un recensement effectué par la CPDT (Thème 2) dans le cadre de la réalisation de cartes d'accessibilité.

Aires d'influence des gares

Une aire autour des gares figure les zones bien desservies et accessibles aux modes lents. Nous avons repris une distance de 1000 mètres autour de chaque gare en tenant compte de l'effet de barrière du fleuve.

Quais de chargements

La localisation des quais de chargement est issue d'un recensement réalisé dans le cadre du contrat de rivière de la Haute-Meuse.

Ecluses, Ports de plaisance, lignes de chemin de fer

Selon le MET 2001 : « La plaisance sur les voies navigables de Wallonie ». Les voies ferrées sont également des données émanant du MET.

RAVeL

Le tracé du RAVeL est repris sur la carte. Les données proviennent de la DGATLP.

2.1.7.2. Analyse et synthèse

a) Accessibilité routière

D'une manière générale, la vallée est relativement bien accessible et les axes y sont très fréquentés, surtout entre Dinant et Namur où un usage résidentiel se double d'une fréquentation touristique. Les traversées des villages posent souvent problème, hormis là où des contournements ont été aménagés. De plus, certains villages, coincés entre la voie rapide et le fleuve ou le versant rocheux, connaissent des difficultés internes de stationnement et de trafic (Profondeville par exemple). Mais ce sont les passages en zone urbaine qui occasionnent le plus de difficultés (comme à Jambes, la Plante et Dinant). Il faut également noter des endroits délicats : les accès aux quelques ponts de la vallée et les liaisons avec l'E411 via le plateau, qui génèrent parfois un trafic peu adapté aux routes empruntées.

b) Accès cycliste

La Haute-Meuse a hérité d'un chemin de halage dont la reconversion en RAVeL offre un itinéraire de choix aussi bien en termes de mobilité « lente » que de tourisme. Cet axe possède, néanmoins, quelques maillons manquants dont les principaux sont :

- la traversée de Dinant qui est périlleuse et se fait sans site propre ;
- la liaison entre Hastière et Anseremme qui n'existe pas et pour laquelle la seule alternative consiste à longer la Nationale 96 qui n'offre ni le confort, ni la sécurité minimum requise.

Une des solutions serait d'utiliser la ligne 154 du chemin de fer fermée en 1986 mais une réexploitation de la ligne par les chemins de fer est également envisagée.

Notons que des plans d'itinéraires cyclistes existent ou sont en cours de réalisation à Namur et Dinant.

c) Chemins de fer et bus

Autrefois, une ligne de chemin de fer desservait l'ensemble de la vallée, ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque la ligne 154 a été abandonnée entre Dinant et la frontière française. La ligne « passagers » actuelle relie les gares de Anseremme, Dinant, Yvoir, Godinne, Lustin et Jambes-Centre à celle de Namur. Il s'agit d'une ligne IC. On y recense en moyenne sur une journée de semaine une fréquence de 177 trains à Jambes, 137 à Dinant, 117 à Godinne, Yvoir et Lustin et enfin, seulement 24 à Anseremme (CPDT, 2003)².

A partir d'Anseremme, la voie de chemin de fer remonte la vallée de la Lesse : c'est l'Athus-Meuse, qui est électrifiée depuis peu et est voué essentiellement au transport de fret le long de l'« Eurocorridor » qui relie Bruxelles à Luxembourg. A terme, le trafic fret (soit 450 trains par semaine) qui transite par la ligne 162 (Namur – Luxembourg) aujourd'hui saturée basculera en grande partie sur l'axe empruntant la vallée de la Haute-Meuse (SNCB, 2002)³. Cette décision modifiera certainement l'impact environnemental de la voie de chemin de fer dans la vallée. Un train « passagers » l'emprunte également vers Gedinne et Libramont. Cette ligne possède une vocation touristique puisqu'elle fait arrêt à Houyet, départ traditionnel des descentes de la Lesse en kayak.

Le réseau de lignes de bus TEC est essentiellement articulé sur les villes de Namur et Dinant, mais la vallée sert également d'axe privilégié à partir duquel partent des lignes vers les plateaux.

d) Voie d'eau

De plus en plus d'efforts sont consentis pour redynamiser la voie d'eau comme mode de transport. Son usage est essentiellement d'ordre économique (transport de matières premières) ou touristique (tourisme fluvial). Aussi, ce point sera davantage développé dans le cadre de ces deux thématiques.

Le transport de marchandises reste assez faible dans la vallée. En effet, il y a assez peu d'activités dans cette portion du fleuve ainsi qu'en amont du côté français. Les mentalités changent néanmoins et quelques projets de quai d'embarquement apparaissent. Ils auront notamment pour but de convoier les produits des carrières qui transitent actuellement par camions vers la Moyenne Meuse. Il y a donc une réelle volonté de réexploiter le potentiel du fleuve en termes de transport de fret, mais cela ne devrait concerner que quelques activités.

2.1.8. Paysage et cadre de vie

Les cartes de cette thématique figurent en Annexe 3 (sur le CD-ROM ci-joint).

² CPDT 2003, *Contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre*, Rapport final de la subvention 2002-2003 de la CPDT, septembre 2003 : MRW.

³ SNCB 2002, *Ouverture prévue de la ligne Athus-Meuse*, B-CARGO NEWS, Novembre 2002.

La notion de « paysage » est très vaste. Précisons que dans le cadre de cette étude, elle doit principalement se comprendre comme l'identification des éléments marquants – ponctuels ou plus larges – que l'on découvre au fil de l'eau, de leur cohabitation et leurs interrelations. Ces éléments confèrent au fond de vallée un caractère particulier, lui offrent des points de repères, mais il peut aussi s'agir d'éléments moins bien intégrés dans le paysage.

Cette première approche du paysage s'effectue de manière linéaire, en suivant le cours d'eau ; l'analyse a ensuite été affinée par la perception panoramique de la vallée depuis quelques points de vue remarquables au sommet des versants.

2.1.8.1. Cartographie

La cartographie reprend principalement deux niveaux d'informations :

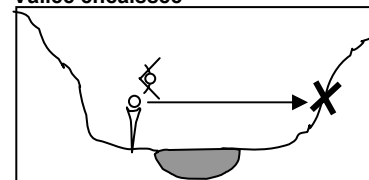
- . les limites visuelles qui définissent l'espace perceptible du cours d'eau (la « toile de fond » du paysage) ;
- . et les éléments marquants qui se distinguent de leur environnement immédiat.

a) Les limites visuelles qui définissent l'espace perceptible du cours d'eau

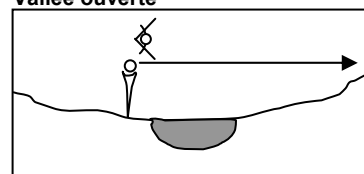
La limite visuelle générale du paysage ou « toile de fond »

Cette limite constitue la « toile de fond » du paysage perçue depuis le niveau du sol. L'enveloppe visuelle peut être très proche dans le cas d'une vallée encaissée (versants raides et plaine alluviale réduite) ou plus large dans le cas d'une vallée ouverte, à la plaine plus importante et aux versants en pente douce.

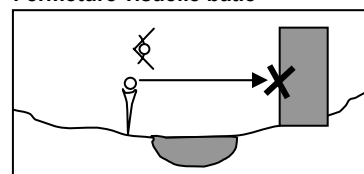
Vallée encaissée



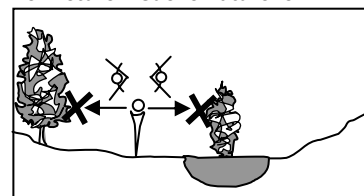
Vallée ouverte



Fermeture visuelle bâtie



Fermeture visuelle naturelle



Des éléments bâtis ou naturels créant des fermetures visuelles

Dans certains cas, l'effet de fermeture visuelle peut être ressenti, même dans une vallée ouverte, lorsque des éléments bâtis de grande taille, implantés à proximité du cours d'eau, bloquent les vues (rangée d'immeubles à étages, quartiers densément bâtis dans les centres urbanisés).

Des éléments naturels peuvent également provoquer cette fermeture visuelle, comme par exemple des alignements d'arbres importants ou encore la végétation abondante des îles.

b) Les éléments marquant le paysage

- Les éléments marquant le paysage

Divers éléments bâtis ou non bâtis composent et structurent le paysage du fond de vallée. Ils peuvent être perçus comme des éléments positifs qui enrichissent la qualité du cadre visuel (bâtiments d'intérêt patrimonial, rocher ou affleurement...). Ce sont aussi des éléments moins bien intégrés, qui peuvent dénoter et marquer négativement le paysage (infrastructure routière, bâtiment de grande dimension...). On note enfin des points de repère visuels (châteaux, ruines, antenne...).

Les cartes fournies en annexe présentent les divers éléments paysagers marquant répertoriés dans le périmètre d'étude ; un « pictogramme » identifie le type d'élément dont il s'agit, précisant par la couleur rouge s'il est peu intégré ou par la couleur noire s'il s'accorde globalement à son environnement.

- Les ensembles d'occupation homogène

Ce sont des ensembles bâtis ou reflétant une activité spécifique qui peuvent être identifiés par leur caractère homogène ou se distinguant de l'ensemble du tronçon. Il peut s'agir d'infrastructures techniques (station d'épuration, dépôts, carrière...), d'ensembles bâtis homogènes (lotissement, logement social, domaine résidentiel, camping...) ou d'intérêt patrimonial (anciens noyaux villageois, sites remarquables, châteaux...), de zones non bâties (intérêt paysager, versant boisé...).

- Les infrastructures routières et ferroviaires

De grandes infrastructures marquent le paysage, surtout par l'ampleur de leur emprise (traversée de voie d'eau, échangeur, voirie à double étage...). Parmi celles-ci, seuls les éléments et les portions les plus significatifs ont été cartographiés ; parallèlement, la carte de l'accessibilité reprend de façon plus complète des réseaux routiers et ferroviaires.

- Les éléments de repère

Ce sont les éléments ponctuels qui constituent des points de repère visuels. Parmi ceux-ci, certains pourraient paraître mal intégrés : ainsi, l'antenne de télécommunications des « Sept Meuses » à Rivière, établie en ligne de crête à une époque où le souci du paysage n'était pas encore aussi prépondérant, constitue un point de repère particulier et précieux, bien connu – et sans doute aujourd'hui bien accepté - de tous les usagers de la vallée.

Les points de vue remarquables sont également représentés sur la carte et indiqués par des panoramas.

2.1.8.2. Collecte des données et analyse

La cartographie, établie sur fond de plan IGN à l'échelle du 1/20.000^e, est réalisée sur base de données de nature différente :

- Les entretiens auprès des communes ont permis de mettre le doigt sur des éléments plus ou moins mal perçus par les habitants et les usagers des lieux ;
- La cartographie s'est essentiellement basée sur les informations récoltées lors des relevés sur le terrain, ainsi qu'une analyse du reportage photographique effectué par la même occasion ;

- Des couches d'informations disponibles sur support informatique ont permis d'étayer la représentation, notamment les zones d'intérêt paysager du plan de secteur ou encore les zones d'éboulement.

2.1.8.3. Principales conclusions

Par l'échelle de la vallée, la largeur du fleuve et son caractère relativement encaissé, la Haute-Meuse constitue un ensemble paysager à part entière. La relative sinuosité du cours d'eau offre au spectateur qui emprunte le fil de l'eau une succession de paysages, avec des vues tantôt canalisées entre de hautes falaises abruptes, tantôt libérées à la faveur d'un élargissement de la plaine alluviale. Ainsi, la partie sud de la vallée, de Hastière jusqu'à Dinant, présente un paysage relativement fermé, tandis qu'elle s'élargit en aval de Bouvignes. Ce constat rejoint d'ailleurs les conclusions énoncées dans le thème 4 de la CPDT traitant plus spécifiquement du paysage.

Les séquences du paysage créent des ambiances successives et différentes. L'enjeu paysager semble donc à la fois de pouvoir tirer profit de ces spécificités tout en imprimant à l'ensemble de la vallée un « fil conducteur » qui garantira la cohérence de la perception.

La question de la cohérence se pose par exemple pour l'aménagement des espaces publics, et notamment des axes régionaux qui parcourent toute la vallée : la gabarit de ces axes varie sensiblement d'une section à l'autre, certaines traversées d'agglomération sont aménagées et d'autre pas, les infrastructures routières souffrent parfois aussi de leur manque d'intégration et de leur gigantisme (vastes échangeurs au niveau des ponts, aménagement de type autoroute de montagne en deux plateaux superposés appuyés au versant...). L'étroitesse de la plaine alluviale, là où les versants sont abrupts, impose le resserrement des réseaux de communication qui parcourent la vallée : route et chemin de fer se côtoient ce qui laisse une moins grande marge de manœuvre pour assurer leur bonne intégration (plus grande perception du chemin de fer, mur de soutènement qui enserre la route...).

L'intégration du bâti est un autre aspect important : le développement de quartiers résidentiels sur les versants est très perceptible dans le paysage ; leur caractère aéré et arboré est un gage d'une meilleure intégration. Dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs communes ont reconnu l'importance de la maîtrise de l'urbanisation notamment en ligne de crête, pour préserver la « toile de fond verte » du paysage.

Dans les parties plus urbanisées du périmètre, les immeubles à appartements recherchent la proximité de l'eau pour offrir à davantage de résidents l'agrément du panorama de bord de Meuse ; ils constituent par ailleurs des obstacles et bouchent parfois certaines perspectives.

L'attrait de l'eau induit aussi l'occupation des zones constructibles en bord de rive, tant pour la résidence que le camping. L'urbanisation « en ruban » n'épargne pas les vallées et certains lotissements ont été malheureusement réalisés sur des bandes de terrains coincées entre la berge et le versant (Waulsort).

Les secondes résidences et les campings perturbent eux aussi trop souvent la qualité du paysage. Les premières sont généralement des maisons de petites dimensions, sans lien architectural avec le contexte local, implantées dans des endroits stratégiques pour bénéficier de la vue ou du contact avec l'eau... mais qui sont aussi des endroits sensibles dans le paysage général de la vallée. Les campings résidentiels sont eux aussi des éléments délicats à intégrer de part leur caractère urbanistique hétéroclite. Devenues résidences permanentes, les caravanes sont trop exiguës et de multiples petites annexes ou extensions diverses sont aménagées par les occupants pour en améliorer le confort.

La thématique du paysage reste l'une des problématiques majeures de l'analyse dans le contexte de la recherche d'une stratégie de requalification des fonds de vallées, tout particulièrement dans le cas de la Haute-Meuse où la qualité du cadre est recherchée tant pour un usage résidentiel que pour l'attrait touristique que le site représente.

2.1.9. Equipements techniques

La problématique des équipements techniques doit également être abordée. Ces équipements sont indispensables au bon fonctionnement de toutes les activités humaines qui ont lieu dans les vallées (habitat, économie, tourisme...). On pense notamment aux stations d'épuration.

Cette thématique sera développée ultérieurement.

2.2. APPROCHE SPATIALE GLOBALE

Parallèlement à l'approche thématique de la vallée de la Haut-Meuse, l'analyse de la situation existante tente d'appréhender globalement le périmètre d'étude pour dégager des tronçons homogènes d'occupation, conformément à la méthodologie développée dans le premier chapitre.

Au stade actuel, l'exposé fait état d'une première approche globale du territoire réalisée sur base des données d'occupation du sol du PLI, permettant une première identification de poches d'occupations cohérentes. Sont ensuite exposées les prémices d'une analyse plus systématique dont l'objet est d'identifier une liste de critères d'aptitude à l'occupation du sol. Ces critères ont pour objectif de permettre la vérification de la cohérence des tronçons dégagés de manière intuitive et l'examen plus approfondi des limites entre tronçons.

2.2.1. Occupation du sol actuelle

Les cartes de cette thématique figurent en Annexe 4 (sur le CD-ROM ci-joint).

2.2.1.1. Méthodologie

L'occupation du sol présentée dans ce document (voir cartes en annexe) est établie à partir de la base de données du PLI 2003. Des catégories d'occupations du sol ont été définies par regroupement des différents codes cadastraux. La démarche proposée vise à agréger l'information au maximum de manière à tendre vers les quatre domaines de vocation qui ont été identifiés dans cette étude : résidentiel, économique, patrimonial et touristique. Nous reprenons ci-dessous les principes qui ont guidé nos choix (les couleurs de la légende sont précisées entre parenthèses). Le détail de la répartition des codes cadastraux figure dans un tableau-annexe en fin de cette section.

Habitats et commerces (rouge)

Ce choix a été motivé par la volonté de rassembler les occupations se rapportant directement à la résidence : bâtiments résidentiels, cours et jardins, les terrains à bâtir ou ce qui renforçait cette occupation, tel que les commerces.

Equipements

Une distinction entre équipements communautaires et techniques est opérée car la première catégorie comporte des éléments dont l'intégration dans les aires d'habitats renforce la vocation résidentielle (postes, écoles, homes...) et la seconde regroupe des activités dont la nature et les caractéristiques urbanistiques se rapprochent davantage des activités économiques (station d'épuration, captages d'eau...).

Equipements communautaires (bleu) : notamment tout ce qui concerne l'éducation, le secteur hospitalier, les bâtiments administratifs et de justice, les lieux de culte, les gares, mais aussi les équipements de loisirs qui concernent les résidents et n'ont pas d'attrait touristique (bibliothèque, cinéma ou les terrains de football).

Equipements techniques (lignes mauves) : terrains militaires, stations d'épuration, captages d'eau...

Terres agricoles (jaune)

Cette catégorie comprend les cultures mais aussi les bâtiments agricoles.

Activités économiques (mauve)

Il s'agit des occupations suivantes : terrains industriels, bureaux, entreprises artisanales et industrielles, carrières et bâtiments de stockages. Un rapprochement visuel est suggéré par l'emploi d'éléments de légende proches : mauve pour les activités économiques et ligné mauve sur fond blanc pour les équipements techniques.

Tourisme (orange)

Sont repris dans cette catégorie les casinos, centres de vacances, campings, piscines, châteaux, terrains récréatifs...

Prairies, vergers (vert clair)

Cette catégorie reprend les éléments non bâtis qui ne tombent pas dans le domaine boisé ou cultivé. Y sont également inclus terrains vagues, parcs...

Forêts (vert foncé)

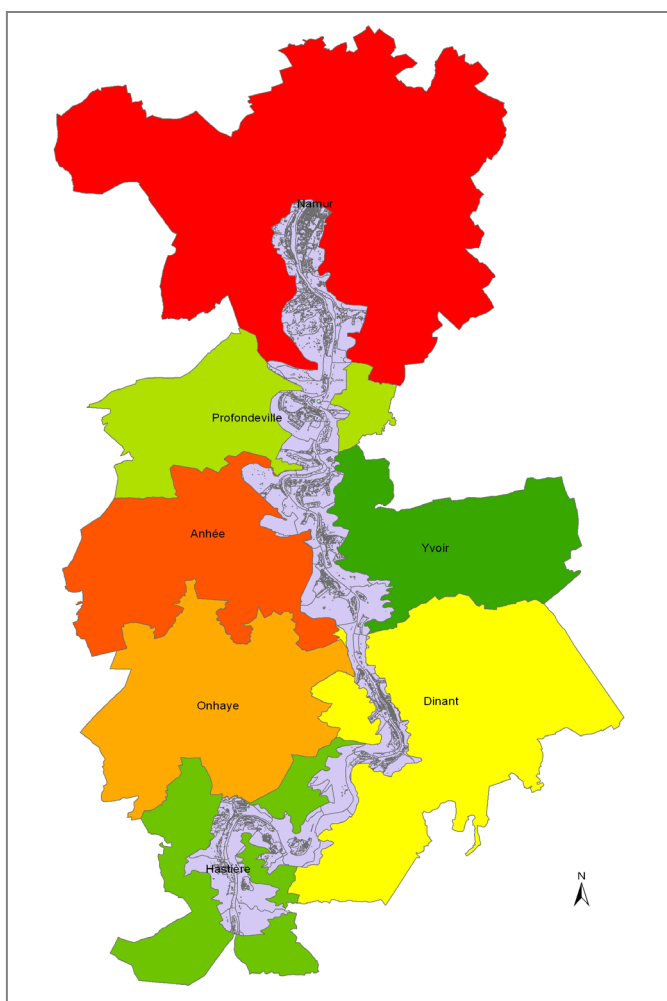
Cette catégorie reprend les terrains boisés.

2.2.1.2. Caractéristiques de la zone étudiée

La superficie du territoire étudié représente 73,8 km² et forme un ensemble de largeur réduite (0,7 à 4 km) mais dont la longueur est de 42 km. On y recense 113 kilomètres de berges, valeur importante en raison des nombreuses îles rencontrées sur le cours du fleuve.

La population habitant cette vallée est de 35.000 personnes réparties sur 6 communes (voir thème habitat).

Figure 2 : Territoire du fond de vallée et communes traversées (ci-contre)



2.2.1.3. Affectation du sol

Le tableau et la figure ci-dessous présentent l'affectation du sol de la vallée telle qu'elle est définie dans le plan de secteur. Les deux dernières colonnes permettent une comparaison entre les parts d'affectation du fond de vallée et celles de l'ensemble de la province de Namur.

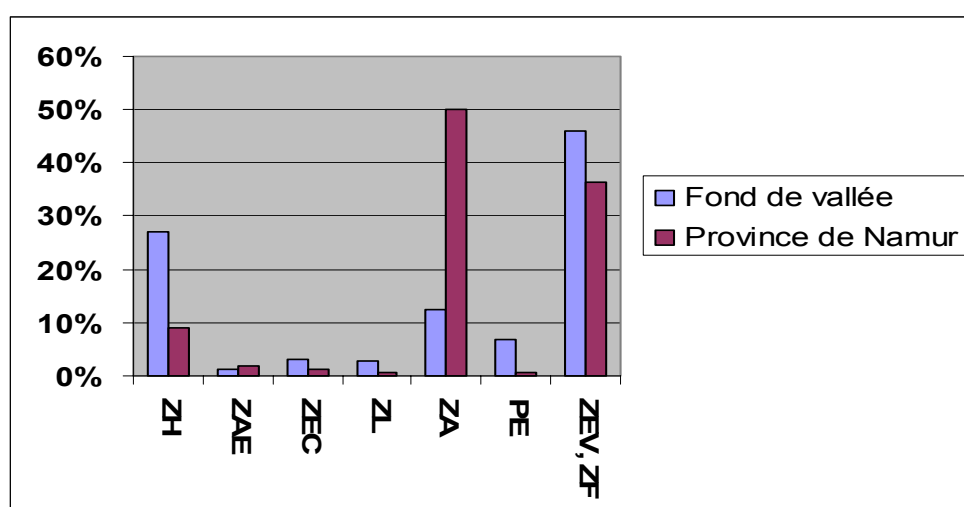
Les principaux enseignements de cette comparaison sont la part trois fois plus importante de la zone d'habitat (et de son corollaire les ZEC) en fond de vallée. Les autres fonctions surreprésentées en Haute-Meuse sont les zones de loisirs (+ 2%) et les espaces verts et boisés (+10%). Notons que 24 km² de l'enveloppe sont couverts par un Périmètre d'Intérêt Paysager du plan de secteur (soit 32 % du total).

En effet, l'habitat, le loisir et les espaces naturels paraissent être les fonctions caractéristiques de cette vallée. Par contre, les zones agricoles y sont peu représentées par rapport à la moyenne provinciale (cinq fois moins), mais nous savons que l'essentiel des cultures namuroises sont développées sur les plateaux.

Tableau 3 : Affectation du sol pour la vallée

Zones du plan de secteur	Superficie (km ²)	Proportion	Moyenne provinciale
Zone d'habitat	19,8	27 %	9 %
Zone d'activité économique	0,9	1,2 %	2 %
Zone d'équipements collectifs	2,4	3,2 %	1,2 %
Zone de loisirs	2	2,7 %	0,7 %
Zone agricole	9,3	12,5 %	50 %
Plan d'eau	4,9	6,7 %	0,6 %
Zone d'espace vert, forestière	34	46 %	36,5 %
Solde	0,5	0,7 %	/

Figure 3 : Affectation au plan de secteur



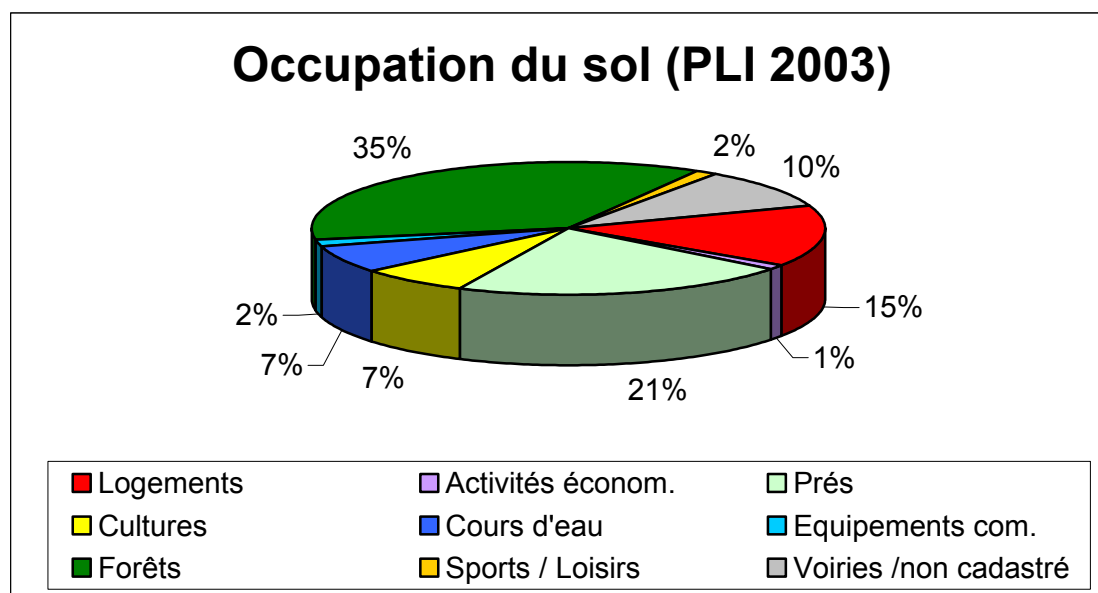
2.2.1.4. Occupation du sol

Pour l'essentiel, nous pouvons mettre en exergue la part importante des espaces verts dans l'occupation du sol (voir tableau et graphe suivant). Ainsi, les prés (21,5%) et les forêts (36 %) couvrent à eux seuls plus de la moitié du territoire. Cette tendance est confirmée par les périmètres proposés en « zone Natura 2000 », qui couvrent quelque 17,5 km², soit près de 24 % du territoire étudié. *A contrario*, les cultures et les activités économiques sont assez faiblement représentées avec respectivement 6,9 et 1 % du territoire occupé par ces domaines.

Tableau 4 : Occupation du sol

Domaines	Superficie (km ²)	Part du total
Logements	11,1	15 %
Activités écon. et équip. techniques	0,8	1 %
Equipements com.	1,2	1,6 %
Loisirs	1,1	1,5 %
Cultures	5,1	6,9 %
Plan d'eau	4,9	6,7 %
Prés, vergers	15,9	21,5 %
Forêts	26,6	36 %
Voiries /non cadastrés	7,1	9,6 %

Figure 4 : Occupation du sol



La carte d'occupation qui reprend les mêmes catégories illustre certaines grandes tendances dans l'usage du sol de la vallée de la Haute Meuse :

- Deux zones à caractère urbain autour de Jambes/La plante et Dinant. On y repère une forte emprise des zones résidentielles et des équipements communautaires.
- Une occupation résidentielle de plus en plus réduite à mesure que l'on regarde vers l'amont, qui s'explique par l'étroitesse de la vallée dans la partie sud et une périurbanisation qui se fait davantage sentir dans les entités proche de Namur (Wépion et Profondeville en tête).
- En parallèle, la moitié sud de la Haute-Meuse est davantage marquée par les espaces non bâtis et les occupations de loisir (campings et villages de vacances).
- L'emprise des activités économiques et des équipements techniques est faible, si ce n'est localement l'ensemble formé par la station de pompage et les carrières de Tailfer.

Annexe 1 : répartition des différentes classes de domaines

Domaines	Codes cadastraux
Habitats et commerces	004, 070, 078, 164, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 222, 223, 281, 400, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 411, 413, 415, 433
Activités économiques et techniques	050, 051, 052, 057, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 283, 287, 290, 320, 322, 343, 350, 354, 357, 370, 371, 376, 377, 380, 402
Equipements communautaires	018, 074, 406, 420, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 434, 440, 441, 443, 444, 446, 460, 462, 480, 481, 482, 483, 489, 501, 504, 506, 507, 508, 521
Tourisme	20, 21, 22, 500, 502, 503, 509, 523, 524, 525
Terres agricoles	001, 005, 240, 241, 243, 245, 247
Plans d'eau	024, 025, 026, 027, 028, 029, 030, 059, 076
Prairies, vergers	002, 003, 004, 008, 010, 011, 013, 017, 018, 035, 043, 044, 520
Equipements techniques	073, 372, 373, 375, 431, 528, 529, 530, 531
Forêts	009
Voiries /non cadastrés	033, 034, 065, 067, 068, 069, 071, 075, 077, 421, 521

2.2.2. Evaluation des potentialités du territoire

L'étude thématique des fonds de vallées permettra de rassembler une quantité importante de données sur base desquelles une évaluation systématique des potentialités du territoire pourra être menée. Ce volet de la recherche aura pour finalité d'identifier des critères afin de mesurer l'aptitude d'un lieu à l'une ou l'autre des quatre occupations principales identifiées dans la méthodologie, à savoir la résidence, l'activité économique (industrie et artisanat, carrières), le tourisme et le maintien du patrimoine naturel et bâti.

Leur croisement permettra ensuite de déterminer des tronçons d'aptitudes à l'une ou l'autre vocation. Cette démarche systématique devrait confirmer des tronçons d'occupation présents et aider à la définition objective des différentes limites des tronçons.

Une phase de consultation sera alors nécessaire pour arbitrer les choix à poser et assurer ainsi la définition des tronçons de vocation. Cette phase pourra se faire via l'emploi de poids à ajuster aux différents critères.

Il ne s'agit, à ce stade, que d'une première proposition. Nous avons procédé à un premier tri dans les données, de manière à identifier les plus pertinentes à utiliser. La construction des critères est aussi dirigée par la nécessité d'obtenir une méthode reproductible à d'autres contextes.

L'emprise spatiale de certaines variables est évidente (par exemple un périmètre « Natura 2000 »), mais ce n'est pas toujours le cas. En effet, comment représenter l'impact spatial d'un site d'intérêt patrimonial ayant un grand attrait touristique ? Il apparaît que cet élément influe sur son environnement et contribue à son caractère touristique, mais comment matérialiser spatialement cette influence ? Nous avons tenté ici de donner une première ébauche de solution qui ne manquera pas d'évoluer.

Deux à trois classes seront définies (élevées, moyennes...) pour ces critères (voir ci-dessous). Une valeur leur sera attribuée et cette dernière se doit d'être du même ordre pour tous les critères dans l'optique des croisements à opérer ultérieurement.

Critère	Elevé	Moyen	Faible
Critères x	+ 2	+ 1	0
Contraintes	- 2	- 1	0

Nous avons repris ici une première liste des critères à retenir.

a) Critères de contraintes

Divers éléments pourront nous aider à construire des critères mesurant la contrainte à l'occupation du sol ; parmi ceux-ci, citons principalement les zones inondables, les captages et leur zone de protection, les contraintes géotechniques du milieu physique tels que la présence de karsts ou des pentes importantes, la proximité de sites « SEVESO », etc.

Généralement, les données nécessaires sont disponibles sur support informatique, ou du moins en voie de l'être (notamment en ce qui concerne les zones d'aléa d'inondation). Lorsqu'il faut mesurer l'influence spatiale d'un élément, il est parfois nécessaire de terminer des aires d'influence pour mesurer le critère, car celles-ci ne sont pas toujours officiellement déterminées (par exemple, l'aire d'influence d'un site « SEVESO »).

Ces critères de contrainte à l'occupation du sol interviennent pour la plupart pour mesurer l'aptitude tant résidentielle que touristique ou économique. On note cependant quelques variantes : ainsi, la présence d'un site « SEVESO » poserait a priori moins de problèmes pour localiser une activité économique à proximité que pour le logement ou l'infrastructure touristique.

b) Critères d'aptitude résidentielle

Parmi les critères d'aptitude résidentielle que nous envisageons construire, citons la prise en compte de la densité. Une mesure de la densité du bâti pourrait être réalisée par support informatique sur base des données du PLI. On mesurerait par exemple la part de la surface au sol occupée par le bâti dans un rayon de 100 mètres autour de chaque bâtiment résidentiel, soit une estimation du même type que celle réalisée pour l'analyse thématique de l'habitat.

La question de l'accessibilité doit également être considérée et notamment celles des modes de transport alternatifs à la voiture (bus, trains, modes lents...). Les cartes développées par le thème 2 de la CPDT pourront être utilisées. Elles prennent en compte tant la distance aux arrêts que la fréquence de transport offerte.

Il s'agira aussi de tenir compte de la présence d'équipements collectifs auprès des zones d'habitat. La base de données du PLI serait utilisée à cette fin.

c) Aptitude économique

Un premier critère considéré serait l'existence préalable d'activités économiques sur le site (carrières, entreprises), mais aussi l'existence d'équipements techniques favorables à ce domaine. La question de l'accessibilité doit aussi être envisagée par rapport aux axes routiers principaux. Pour favoriser le transport fluvial, la proximité du cours d'eau et la présence d'un quai de chargement doivent être privilégiées. Enfin, des zones d'isolement par rapport à l'habitat et aux zones naturelles pourraient être intégrées dans la méthode.

d) Aptitude touristique

Les aptitudes ayant trait aux équipements touristiques seraient mesurées en considérant la présence des villages de vacances, des campings et des autres équipements de loisirs.

Une autre catégorie de critères considérerait davantage les éléments qui déterminent l'attrait touristique. Elle comprendrait des éléments d'ordre patrimonial comme les Centres Anciens Protégés ou les périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural. Les monuments classés devraient être considérés mais la difficulté consiste, comme évoqué ci avant à définir une aire d'influence. Les sites classés qui ne concernent pas les zones naturelles ont aussi un attrait touristique important ainsi que les zones paysagères. Pour cette dernière variable, les périmètres définis par l'« ADESA » ou les Périmètres d'Intérêts Paysager du Plan de Secteur seraient choisis.

Une attention spécifique serait apportée au patrimoine majeur qui constitue souvent le principal atout touristique d'une région. Dans notre cas d'étude, il s'agit du château de Freyr, de la collégiale de Dinant, les jardins d'Annevoie, les ruines du château de Poilvache et de la Citadelle de Namur. Pour ces éléments, une aire d'influence pourrait être construite en considérant l'aire de visibilité de ces monuments. Ce sont, en effet, des éléments marquants du paysage qui confèrent à leur espace proche un caractère attractif indéniable. Le champ de vision pourrait partir du Projet Informatique de Cartographie Continue.

e) Aptitude patrimoniale

Il sera nécessaire de déterminer si cette dernière catégorie est centrée sur le patrimoine naturel ou si l'on élargit son champ à la question du patrimoine au sens large (bâti...). Auquel cas, certains éléments repris dans l'aptitude touristique auraient également leur place ici.

Dans le domaine strictement naturel, l'ensemble des périmètres de protection pourrait être repris, à savoir : les périmètres « NATURA 200 », les Zones Humides d'Intérêts Biologiques, les Cavités Souterraines d'Intérêts Scientifiques, les réserves naturelles ainsi que les sites naturels classés.

2.3. PHASE D'OPTIONS : DÉTERMINATION DES VOCATIONS

Cette section sera développée ultérieurement.

2.4. PROGRAMME D' ACTIONS ET DE MESURES

Cette section sera développée ultérieurement.